



Un peu de décence !

Depuis quelques jours, la CFDT est l'objet de critiques concernant sa gestion des frais de déplacements imputés sur son budget de fonctionnement. Nous émettons ici un droit de réponse pour lever les hypocrisies jetées en pâture dans le débat nauséabond de l'entre-deux-tours électoral. Nous pensons en premier lieu à vous, salariés, non-initiés des subtilités du statut de représentant du personnel.

Une mission de vérification des comptes faite par un cabinet comptable indépendant a été réalisée à notre demande pour établir un quitus à l'issue du mandat. Cette mission est achevée et a été présentée en CE le 2 avril 2015. Elle fait apparaître un excédent de gestion de **306 653 €** sur le budget de fonctionnement (destiné aux prérogatives économiques du CE et à son fonctionnement) et de **164 279 €** sur le budget socio-culturel (destiné aux activités de loisirs proposées aux salariés) au 31/12/2013.

Cette mission est profitable au moment où la législation sur la gestion des comités évolue et contraint notre catégorie de Comité à une **présentation comptable des résultats chaque année réalisée par un cabinet d'expertise**. Elle est donc l'occasion de mettre sur les rails la mise en conformité à ces nouvelles exigences au 1^{er} janvier 2015.

Cette mission ne révèle pas d'anomalies importantes de gestion mais a permis de réaliser des **régularisations comptables et des arbitrages** concernant les affectations de charge entre les deux budgets du CE. Ces options sont d'ores et déjà prises en compte dans les chiffres cités plus haut.

Concernant les volumes de frais engagés sur le budget de fonctionnement, il apparaît que :

- Ces frais correspondent à un **réel engagement** du Secrétaire de CE et de son trésorier dans la gestion du CE. Ils composent à ce titre le bureau exécutif opérationnel du CE à la différence de la majorité des autres élus qui n'ont pas eu de rôle dans cette gestion et **donc d'impact dans ces frais**.
- Il est important de préciser que notre **CE est NATIONAL, composé donc d'élus de tous horizons** et qu'à ce titre, le secrétaire étant basé à Bordeaux et le Trésorier du CE basé à Nice, des déplacements sont de fait inévitables.
- Il est effectif qu'une portion de ces frais doit faire l'objet d'une refacturation à AUSY, s'agissant de périodes où la Direction convoque les élus à une réunion.

Il existe alors deux possibilités : inventorier ligne à ligne les dépenses où établir un forfait de dépenses. La difficulté provenant du fait qu'un séjour d'un élu peut-être consacré à la fois à une réunion (frais imputable à AUSY) et du travail de gestion du CE (frais pris en charge par le budget de fonctionnement). Les dépenses doivent donc être fractionnées avec les lourdeurs de gestion inhérentes associées. **Ces refacturations ONT ETE ACTEES** par la Direction sur notre demande.

Arrêtons donc là les divagations et les propos à l'emporte-pièce de certains élus qui ne sont pas sans savoir ce que peut coûter à AUSY les déplacements liés à un mandat. Et aussi que, pour ceux d'entre nous qui sont concernés, n'ont pas d'obstacles à se faire rémunérer les heures supplémentaires générées par les déplacements d'élus venant de Province pour participer aux réunions au Siège Social.

Pour exemple, un délégué syndical peut participer à en moyenne 5 à 6 réunions par mois. Il est légitimement défrayé par la Société dans ces conditions. Nous aurons la **décence de ne pas mettre en évidence** les sommes que peut engager AUSY pour les différents porteurs de mandats. Encore une fois, ces sommes sont parfaitement justifiées au même titre que celles qui doivent être engagés pour la gestion d'un CE.

Voilà qui méritait d'être dit et précisé sans volonté polémique,

La confiance se gagne, l'intégrité se dénonce, la méchanceté se combat. Quoiqu'il advienne, **merci pour ces quatre années passées avec vous.**

Et pour finir :

EXCELLENT WEEK-END DE PAQUES A TOUS,

RENDEZ-VOUS AUX URNES LE 7 AVRIL,

ET PRENEZ DE L'ORANGE

POUR VITAMINER VOTRE CE !

La liste cfdtausy.fr